

Agrément des bénévoles en natation

Description des tests

Ces tests révèlent une maîtrise suffisante des comportements en milieu aquatique. Ils sont effectués au niveau de chaque circonscription. Il appartient à l'IEN d'organiser des sessions avant la mise en place des séances destinées aux élèves.

Les aptitudes sont contrôlées par le CPC ou à défaut par le CPD.

L'ensemble des situations décrites se déroule en **grande profondeur** (1,80 m minimum).

TEST

Le test se déroule en 2 parties : un parcours et un atelier. La réussite aux 2 parties (parcours et atelier) permet à l'intervenant d'encadrer les élèves.

DESCRIPTION

Réaliser un parcours de cinq tâches :

- Sauter en allumette dans le grand bain, se laisser descendre, puis remonter. (être vigilant à la profondeur du bassin).
- Réaliser un sur-place de 10 secondes.
- Nager 25 mètres sans reprise d'appuis : sur le ventre et /ou sur le dos.
- S'immerger pour passer sous un obstacle flottant (frite, tapis, perche...).
- Sortir par le bord.

Ateliers : Réalisation de 3 ateliers :

- Rester immobile en surface au minimum 5 secondes :
 - En planche dorsale et ventrale
 - En boule
- Départ dans l'eau, **descendre** à 2 m de profondeur en utilisant une perche verticale tenue par un participant (à tour de rôle), **s'asseoir**, puis **se laisser remonter** sans rien faire (ne pas tirer sur la perche, ne pas s'aider du fond.)
- Départ dans l'eau, **remonter en surface** un objet immergé à 2m (croisillon...)